

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## La Limitation du nombre de débits de boissons

Le Sénat a inscrit à son ordre du jour et va discuter incessamment deux propositions de loi de MM. Siegfried et Béranger tendant à la réglementation du nombre des débits de boissons. Les honorables auteurs de ces propositions estiment, d'accord avec les médecins et les sociologues, qu'il est indispensable d'enrayer dès maintenant les progrès effroyables de l'alcoolisme et ils ont démontré l'étroite corrélation entre le nombre croissant des débits de boissons et le développement prodigieux de l'alcoolisme en France.

Leur initiative vient admirablement à son heure au Sénat, puisque la Haute-Assemblée agit en ce moment, par sa Commission compétente, le problème capital des retraites ouvrières.

Les deux questions sont, en effet, étroitement liées. Il nous suffira de rappeler qu'en établissant le désastreux bilan financier de l'alcool, MM. Charles Dupuis et le Dr Rochant ont, en effet, l'un et l'autre établi que le budget de l'alcoolisme — dissipation de salaires, charges des pouvoirs publics, etc., s'élevait annuellement à plus d'un milliard et demi, c'est-à-dire à une somme suffisante pour assurer à tous les travailleurs de 60 ans une retraite de 360 francs.

C'est un joli denier dont il faudrait au moins tenter l'économie.

Ce milliard et demi nous est pris chaque année par 500.000 débits ce qui représente en moyenne un débit par 80 habitants.

Réduisons ce chiffre et, une fois réduit, limitons-le, ou l'effrayante progression va continuer.

Il résulte, en effet, de statistiques indiscutables qu'en 1879 les débits ouverts n'étaient que de 350.000, ils s'élevaient maintenant à 500.000. Que serait-ce dans 10 ans ? On a relevé que dans certains quartiers de Paris, qui possèdent à lui seul 3.000 de ces établissements, il y avait un cabaret pour 3 maisons et nous avons pu nous rendre compte personnellement que dans la seule rue Moutetard, s'établissent plus de 80 comptoirs.

En 1830, un français n'absorbait annuellement — non compris le vin, le cidre et la bière — qu'un litre 12 d'alcool à 100 degrés ; puis, dès 1870 il en dégustait 2 litres 32, en 1880, 3 litres 64 ; en 1892 enfin, 4 litres et demi, chiffre qui représente un volume triple de celui de 1830. La production de l'alcool a naturellement suivi la même progression ; elle est passée de 24 000 hectolitres en 1850, à 1.581.000 hectolitres en 1880 et à 2.412.000 hectolitres en 1898.

Comme les alcools livrés à la consommation ne tiennent pas plus de 50 degrés, on se trouve donc en face de 5 millions d'hectolitres de spiritueux absorbés annuellement. Si nous envisageons maintenant plus spécialement la part de l'absinthe, nous constatons que cette liqueur, qui était presque inconnue avant 1870, voit sa consommation atteindre le chiffre fantastique de 220.000 hectolitres par an, si bien, qu'en somme, à l'heure actuelle, la France boit plus d'absinthe que tous les autres pays réunis.

Les conséquences de cette débâcle de spiritueux sont malheureusement trop faciles à constater, c'est l'accroissement considérable du nombre des aliénés et des tuberculeux ; c'est aussi, d'une part, l'augmentation de la mortalité et d'autre part, la diminution de la natalité. Et cela, c'est ce que l'on voit, mais il y a aussi et surtout ce que les statisticiens ne peuvent dénombrer : tous les candidats à la folie, tous les pauvres enfants dont la fragile constitution est la conséquence de l'intempérance de leurs parents, toutes ces malheureuses femmes qui supportent les brutalités de leurs maris ivrognes, et sur qui retombe, en même temps que les

coups, toutes les charges de la famille.

Il serait sans doute très exagéré de soutenir que ce débordement d'alcoolisme est dû uniquement au trop grand nombre de débits de boissons, mais il est certain qu'il y a de ce fait, une provocation constante à l'ivrognerie.

Entre l'atelier ou l'usine et son domicile, l'ouvrier passe le soir devant une ligne presque ininterrompue de bars, resplendissant des lumières les plus vives, qui semblent lui barrer le chemin de son humble foyer.

La loi qui limitera le nombre des bars et cabarets sera une loi éminemment sociale et bienfaisante.

Pour en faciliter le vote, les auteurs de la proposition actuellement devant le Sénat, ont eu la sagesse de ne proposer aucune mesure draconienne. Ils ont pensé, avec raison, que pour aboutir, il ne fallait pas apporter des modifications trop profondes à la réglementation actuelle, fondée exclusivement sur la liberté. Sans doute, cette liberté, sans frein, généreusement accordée par la loi de 1880 a donné des résultats fâcheux, mais ce n'est pas une raison suffisante pour en revenir au principe du décret-loi du 29 décembre 1850, qui accordait aux préfets tous pouvoirs pour permettre l'ouverture de débits nouveaux ou pour retirer, sans autre motif que leur bon plaisir, l'autorisation précédemment accordée. L'obligation imposée aux cabaretiens d'être des amis du gouvernement, était aux yeux de l'empire une bonne mesure politique.

Ce régime de l'arbitraire administratif, la majorité républicaine ne veut pas le rétablir. La réforme proposée n'est motivée par aucune arrière-pensée politique ; c'est une question d'hygiène sociale qui se pose et que l'on doit résoudre dans la liberté. La proposition ne prévoit aucune autorisation pour établir un débit de boissons, et elle respecte les droits acquis. Elle pose en principe, que dans toutes les communes où la population est inférieure à 500 habitants, il ne devra pas y avoir plus de 3 débits et que dans celles où la population est plus élevée, et dans chaque arrondissement pour Paris, le nombre des débits ne devra pas être supérieur à un par 200 habitants. En conséquence, aucune déclaration nouvelle d'ouverture d'établissement ne serait plus admise tant que le maximum ainsi fixé serait dépassé. On ne touche pas aux débits existant actuellement, mais tout débit qui, pour cause de décès, faillite, cessation de commerce, ou toute autre raison, a cessé d'exister pendant plus d'un an sera considéré comme supprimé et ne pourra être transmis. Cette disposition permettra de ramener assez rapidement le nombre des débits aux chiffres légaux.

Nous signalons, toutefois, en terminant, l'article 3 du projet qui donnera certainement lieu à de vives discussions. Cet article est ainsi conçu : « aucun débit d'alcool ou de liqueurs alcooliques à consommer sur place ne peut être établi que dans des locaux sans communication avec ceux affectés à un autre commerce ». On veut ainsi empêcher les ménagères qui n'osent pas pénétrer dans un débit proprement dit, de s'alcooliser dans quelque arrière-boutique d'épicier ou de marchand de charbon.

Ce dernier détail prouve bien que le Sénat se trouve en face d'une proposition très étudiée qu'il y a urgence à adopter si l'on ne veut pas voir la débâcle des familles ouvrières.

Le but à atteindre est assez élevé pour que tous les représentants du peuple s'élèvent au-dessus de quelques misérables intérêts particuliers qui doivent s'effacer devant l'intérêt supérieur de la race.

Georges COULON,  
Avocat à la Cour.

## Chambre des Députés

Séance du 3 décembre (matin)

PRÉSIDENCE DE M. CRUPPI  
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion du budget de la guerre.

Le chapitre 20 et 21 sont votés, le chapitre 22 est relatif à la gendarmerie, M. Paul Constant demande une diminution sur ce chapitre de 302.687 francs.

A son point de vue, la gendarmerie devrait être rattachée au ministère de l'intérieur et non à celui de la guerre. M. Constant estimant que les officiers supérieurs de gendarmerie ne servent à rien.

M. Chéron combat l'amendement qui est repoussé et les chapitres 22, 23 et 24 sont adoptés.

Sur le chapitre 25 (frais de déplacement), présente un projet de résolution invitant le gouvernement à prévoir dans le prochain budget des crédits en vue de permettre aux militaires de tous grades envoyés à des distances de plus de 100 kilomètres de leur lieu de résidence de recevoir deux fois par an un titre de permission donnant droit à une indemnité kilométrique.

M. le ministre apportera toute son attention sur cette question ; le chapitre 25 est voté ainsi que les chapitres 26, 27, 28 et 29.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Après une question de M. Devèze au ministre de l'agriculture, relative aux primes à la sériciculture, et l'adoption d'une proposition de loi de M. Maurice Viollette tendant à modifier les articles 407 et 408 du code civil, relatifs à la composition des conseils de famille, la Chambre reprend la discussion du budget de la guerre.

Les chapitres 30, 31, 32, 33 relatifs au service géographique, et aux ouvriers des manufactures de l'Etat sont adoptés.

M. Lafferre présente avec M. Albert Sarraut un projet de résolution invitant le ministre de la guerre, pour les achats de camions automobiles prévus au chapitre 34 (établissements de l'artillerie, matériel), à n'acheter que des camions munis par un moteur à alcool ; on a fait le compte du nombre des camions automobiles qui pourraient être réquisitionnés, il ne dépasse pas 700.

M. le ministre répond qu'on est dans la période des essais, mais il promet d'examiner la situation.

Les chapitres 34 à 39 sont votés.

M. Leygues dépose un amendement tendant à augmenter le crédit de 412.960 francs pour porter aide à l'élevage du cheval.

Cet amendement est adopté ainsi que les chapitres 40 et 41.

Et la séance est levée.

Séance du 4 décembre (matin)

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE  
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion du budget de la guerre.

Sur l'article 42, M. Fleurent demande où en est l'étude relative à l'alimentation militaire, car le pain de troupe n'est pas toujours excellent.

M. Chéron dit que les études se poursuivent.

M. Coutant propose sur l'article 43 le vote d'un crédit de 11 millions pour donner un quart de vin à chaque repas aux troupes. Cet amendement est adopté.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre continue la discussion du budget de la guerre.

Les articles 53, 54, sont adoptés sur le chapitre 15 relatif aux secours et gratifications de réformes. M. Fournié proteste contre le refus de pension de réforme à des soldats victimes d'accidents à l'occasion du service, refus basé sur la prescription.

M. Lasies cite un cas de ce genre.

M. Chéron promet d'étudier attentivement tous les cas présentés. Les derniers chapitres du budget de la guerre sont votés.

La Chambre aborde la discussion du budget relatif aux troupes coloniales.

MM. Humbert, Doumer et Bienaimé parlent dans la discussion générale. Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 3 décembre 1907

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Gillot, sénateur de Saône-et-Loire, décédé, puis le Sénat reprend la discussion des conclusions du rapport de M. Monis, sur la catastrophe de l'« Iéna ».

M. Monis continue ses observations ; il examine les objections présentées par M. Chautemps en ce qui concerne les expériences de Gèvres.

Après s'être élevé contre les procédés de l'artillerie qui a toujours eu pour but d'esquiver les esais définitifs, M. Monis demande au gouvernement, sous la réserve de son entière liberté, l'adoption de différentes mesures sur la fabrication et la surveillance des poudres, la confection des munitions, l'aménagement des soutes, les précautions à prendre vis-à-vis de la poudre noire.

M. Monis demande que ces conclusions soient adoptées dans leur ensemble.

M. Chautemps fait entendre diverses observations.

M. Méric, président de la commission, soutient la thèse de M. Monis.

M. Thomson, ministre de la marine, s'élève contre toute hypothèse de malveillance et demande au Sénat de voter les conclusions de la commission.

Ces conclusions sont adoptées. Et la séance est levée.

## EN RUSSIE

### Les Attentats

Un télégramme de Tabbiz annonce que les révolutionnaires ont assassiné Askarba, chef de l'important quartier de Chouterban. Ils ont coupé les fils téléphoniques de la ville et ont dépouillé la garde d'un certain nombre de fusils. Les bazars sont restés fermés jusqu'à midi.

### Les mutineries dans l'armée

Le procès des 203 hommes du bataillon de sapeurs, à l'occasion de la mutinerie du 29 octobre, a pris fin hier. Vingt ont été condamnés à être fusillés ; 175 aux travaux forcés et 2 à la prison. Deux ont été acquittés.

### Le Président de la Douma chez le Czar

Le président de la Douma a été reçu par le czar, en audience. Le premier ministre a informé par lettre M. Khomiakoff que le czar avait écrit la réponse suivante à l'adresse de la Douma, remise le 27 par le président :

« Je suis disposé à croire aux sentiments exprimés, et j'attends de la Douma des travaux fructueux. »

Au télégramme envoyé au czar par les cent douze membres de la Droite, Nicolas II a répondu :

« Je vous remercie pour l'expression de votre fidélité, et j'ai confiance que la Douma impériale créée par moi, suivra une carrière de travail et que, tout en adhérant strictement aux lois fondamentales de l'Etat sanctionnées par moi, elle réalisera nos espérances. »

## Le milliard

Presque tous les jours et depuis plusieurs années déjà, on trouve dans les feuilles cléricales la même raiillerie : « Et le milliard des congrégations, ce fameux milliard promis par Waldeck-Rousseau, où est-il ? »

Les chiffres qui se trouvent dans le rapport officiel qui vient d'être publié, relativement à la liquidation des biens congréganistes, permettent de répondre avec précision à cette question de nos adversaires.

D'abord, quand M. Waldeck-Rousseau, en 1900, parlait du milliard des congrégations, il désignait la totalité

des richesses immobilières de toutes les congrégations en France. Or, les congrégations existant encore actuellement possédaient sur ce milliard 782 millions 758.000 francs. Restaient donc à liquider les biens des congrégations dissoutes se montant à 267 millions 313.000 francs.

Il a fallu, en outre faire état de la situation hypothécaire.

De plus, nombre d'immeubles ont été vendus au dessous de leur valeur pour des causes multiples et, en première ligne, par suite de la campagne d'intimidation menée par le parti clérical, menaçant d'excommunication les acquéreurs des biens congréganistes.

Autre chose : presque partout, frocards et nonnes ont mis à sac les locaux avant de les quitter. Il y a des établissements (comme celui de Quimper) où le liquidateur ne trouve plus que les quatre murs, la toiture elle-même ayant été enlevée.

Enfin, les frais de procédure, considérablement accrue par la chicane cléricale, ont été très importants. D'ailleurs, à l'heure actuelle, toutes les grosses affaires sont encore en cours. Seules, les petites sont terminées. Elles donnent un actif de 32 millions.

Nous voilà loin des contes fantastiques des feuilles cléricales qui sont allées, on s'en souvient, jusqu'à prétendre, lorsque l'Etat fit des avances aux liquidateurs pour couvrir les premiers frais, que la liquidation se solderait par un déficit.

Elle se soldera par un apport considérable qui pourra aider grandement aux œuvres de solidarité.

## Pour les Gendarmes

La sixième commission de la Chambre des députés a renvoyé au ministre de la guerre douze pétitions d'anciens gendarmes de divers départements, demandant l'unification des pensions de retraite des anciens gendarmes ayant été sous-officiers ou brigadiers et caporaux au régiment.

La commission a accompagné les pétitions des motifs suivants :

D'anciens gendarmes des départements de la Vienne, de la Gironde, de Seine-et-Marne, du Nord, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de Maine-et-Loire, de Lot-et-Garonne, du Rhône, du Morbihan, et de l'arrondissement de Rochefort-sur-Mer, demandent l'unification des retraites des anciens gendarmes ayant été sous-officiers ou caporaux et brigadiers au régiment.

Cette demande mérite d'être prise en très sérieuse considération.

Il est en effet, inadmissible qu'un simple gendarme retraité après 25 ans de service touche 950 francs parce qu'il a été sous-officier au régiment alors qu'un brigadier de gendarmerie, après les mêmes années de service, ne touche qu'une pension de 700 fr. (850 fr. avec la majoration), s'il n'a pas été sous-officier.

C'est là une anomalie choquante que rien ne justifie.

Les gendarmes ne sont admis dans leur corps qu'à la suite d'un examen sans distinction entre les candidats simples soldats et les candidats gradés.

L'assimilation est complète entre les gendarmes pendant la durée de leurs services, ils ont les mêmes droits, les mêmes devoirs ; ils touchent la même solde.

Enfin, ils sont tous assimilés aux sous-officiers et, en cas d'absence du chef de brigade, c'est le gendarme le plus ancien qui prend le commandement alors même qu'il n'aurait jamais été sous-officier.

Dans ces conditions, pourquoi, au moment de la retraite gagnée en réalité pour services dans la gendarmerie, traiter sur un pied différent les gendarmes anciens sous-officiers et ceux qui n'ont pas été gradés au régiment ?

Ce n'est ni juste, ni logique.

## INFORMATIONS

### Au Maroc

#### Escarmouches

Trois cents obus ont été envoyés de Marnia à Sidi-Bou-Djenane, d'où ils seront transportés du côté de Menasseb-Kiss. Le général Liautey est arrivé dans la soirée ; il se rendra ce matin à Sidi-Bou-Djenane, et à Bab-El-Assa. Hier matin une batterie de 75, commandée par le capitaine LESCOUËS a pris position sur un plateau à Menasseb-Kiss et a canonné le marché d'Aghebal où apparaissaient des groupes de piétons et de cavaliers appartenant aux Beni-Snassen. Une trentaine d'obus ont été tirés. L'ennemi disparut sans riposter.

Une canonnade a été entendue dans l'après-midi dans la même direction,

#### L'attitude des Tribus

Les tribus Atia et Beni-Mengouch, qui firent défection, continuent à se tenir dans l'expectative et ne prirent part à aucun combat. Les caïds de ces tribus sont restés fidèles avec les goumiers. Les tribus du sud et de l'ouest d'Oudjda restent calmes et continuent d'entretenir de bonnes relations avec Lalla-Marnia. Les tribus Sedja-el-Mehala ont amené plus de 2.000 moutons sur le marché de Lalla-Marnia. Les Awgad, qui ont abandonné leurs anciens campements pour aller du côté de Tinsaine, ont apporté à ce même marché une grande quantité de grains qu'ils avaient réservés dans les silos qu'ils craignaient voir razzier par les Beni-Snassen.

#### Fanatisme sauvage

Au cours du combat de Menasseb-Kiss et de Bab-El-Assa, les Marocains firent preuve d'une intrépidité et d'un fanatisme sauvages. Tandis qu'ils dévalaient par les pentes, en rangs pressés, sans se soucier des obus et des balles, on en vit au passage ouvrir avec leurs coutelas le ventre de ceux qu'avait fauchés notre héroïque défense, et du sang encore chaud se barbouiller le visage, hurler vengeance contre les roumis en lançant leur cri de : « Mort aux chrétiens ! »

#### Au Sénat

La Commission des finances du Sénat vient d'arrêter sa méthode de travail, de manière à faire venir le 23 décembre la discussion publique du budget, à condition toutefois que le texte de la Chambre soit transmis lundi.

Le vote final pourrait ainsi être acquis le 31 décembre.

#### A la Chambre

Le neuvième bureau de la Chambre vient d'adopter le rapport Sibille, tendant à la validation de l'élection de M. Leroy-Beaulieu.

#### La disposition des locaux scolaires

Le Conseil d'Etat vient de décider qu'il appartient à un préfet d'accorder accidentellement, et dans des circonstances exceptionnelles, le droit de disposer des locaux scolaires pour assurer un service public. Il ne peut en concéder l'usage pour un objet étranger à l'un de ces services et en dehors d'un accord avec l'autorité municipale représentant la commune propriétaire des locaux.

C'est ainsi qu'il a annulé, pour excès de pouvoir, un arrêté du préfet du Gers autorisant, sans l'assentiment du maire de la commune de Loupiac, la tenue, dans l'école de cette commune, des réunions du Syndicat agricole et de la caisse locale de crédit agricole.

#### Côte d'Ivoire

Un journal du matin a reçu un télégramme de Grand-Bassam annonçant que l'effervescence régnait parmi les indigènes du cercle de Sassandra, que le lieutenant Hutin était cerné par les révoltés et que le capitaine Schiffer demandait du renfort et des munitions pour le débloquer. En réalité, les faits rapportés remon-



tent au début du mois dernier ou même sont un peu antérieurs, et le lieutenant Hutin a été délogé. De plus, il ne s'agit pas de révoités, mais d'indigènes jusque-là insoumis.

M. Clouzel, lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire, aussitôt terminée le conseil de gouvernement tenu à Dakar, rejoindra sa colonie, et on compte qu'il saura mettre fin à cette agitation locale.

#### Une jeune fille prise pour un conscript

Deux gendarmes munis, d'un bulletin de recherche au nom de Marie Quantin, insoumis de la classe 1906, se présentaient à Chambéry, au magasin des Dames de France, où on leur avait signalé sa présence. Marie Quantin se trouvait, en effet, dans la maison. On conduisait les gendarmes auprès... d'elle, car il s'agissait d'une jolie blondinette de vingt et un ans, préposée au rayon de mercerie, qui devint rouge comme une pivoine en apprenant qu'elle était déclarée insoumise. Les gendarmes et le personnel comprirent aussitôt qu'il s'agissait d'une plaisante méprise due à une erreur d'inscription sur le registre de l'état civil qui mentionnait Marie Quantin comme étant du sexe masculin. Des démarches seront faites pour redonner... officiellement, son sexe à la blonde enfant.

#### Le « Patrie » retrouvé

Les journaux publient la dépêche suivante :

Belfast, 4 décembre. — Un grand ballon dirigeable, qu'on croit être le *Patrie*, est descendu aujourd'hui dans une ferme à Bally-Sallagh. En atterrissant, la nacelle a labouré le sol et l'appareil, se jetant dans un fossé, y a creusé un large trou.

Le ballon a rebondi ensuite et, après avoir parcouru quelques centaines de mètres, est venu s'abattre près d'une autre ferme où deux ailes enlacées, pesant 150 kilos, sont tombées sur le sol, en même temps qu'une tige d'acier de cinq pieds de long.

Ces pièces sont numérotées, ce qui semble confirmer qu'il s'agit du *Patrie*.

#### Petites Nouvelles

On annonce de Dungeness que le *Raob* a débarqué 14 matelots qui l'avaient recueillis et qui faisaient partie de l'équipage du chalutier *Persévérance*, de Boulogne, échoué dans la baie, à l'est de Dungeness.

— On a retiré 25 cadavres de mineurs tués dans la catastrophe qui s'est produite dans la mine Nao, à Monogahela.

— La reine de Portugal se trouvant à Paris, a assisté lundi soir à la représentation de l'Opéra, dans la loge du Président de la République.

— On signale de nombreux cas de peste en Egypte : en Algérie les cas sont peu nombreux.

— Un attentat a été commis contre le train-poste qui quitta Paris lundi à 8 heures 40 du soir, à destination du littoral méditerranéen. L'attentat n'a pas réussi.

— Le vapeur « Mount-Temple » appartenant au Canadian Pacific s'est échoué dimanche à minuit, sur une île située au large de la Hague. Ce vapeur avait 600 passagers à bord : tous ont été sauvés.

— Le tribunal supérieur de Monaco a rendu le verdict dans l'affaire des Gool, ces deux anglais qui avaient volé, tué et dépecé une femme. Le mari est condamné aux travaux forcés à perpétuité et sa femme à la peine de mort.

## CHRONIQUE LOCALE

### Amusements joyeux !!

Chacun, dit-on, s'amuse à sa façon ; c'est dire que les distractions ne manquent pas et que l'on n'a que l'embaras du choix.

Mais il faut croire que de toutes les distractions, de tous les jeux connus que l'on pratique, depuis les boules et les quilles jusqu'au foot-ball ou au chat perché, il n'y en a pas un qui plaise à certaine catégorie de mortels.

Il est en effet une catégorie d'originaux, de dilettantes, qui pour leur plaisir, leur amusement, leur contentement cherchent par toutes les combinaisons possibles à être désagréables à leur prochain.

On a beau les raisonner, les menacer, les frapper, rien n'y fait : ils ont ça dans la peau !

Ainsi, les auteurs des dégradations des monuments publics.

Voici plusieurs années qu'après chaque représentation théâtrale, et surtout après les réunions publiques, les employés chargés de l'entretien du théâtre s'apercevaient que les banquettes, les coussins, les fauteuils rembourrés et même les bordures des balustrades étaient lacérés de coups de couteau.

L'administration municipale s'émute de cet état de choses, mais toute surveillance ne donnant aucun résultat, elle décida de faire prendre une part de responsabilité de ces dégradations aux organisateurs des réunions, en leur imposant un droit de 100 francs, payable avant la représentation ou la réunion, mais remboursable après si aucun dégât n'était constaté.

On avouera qu'il est regrettable pour une administration d'en être réduit à ce système qui au surplus, n'est pas une garantie de la conservation du matériel. Mais que faire ? Quels autres moyens a-t-on pour prévenir les dégradations que quelques imbéciles s'amuse à commettre sans aucun motif, dans le seul but « de s'amuser » ?

Comme de tels amusements doivent donner de la joie aux sots qui les pratiquent ! Et comme ceux-ci doivent être gais si par hasard, ils lisent dans un compte rendu de séance du conseil municipal le vote d'un crédit quelconque pour réparations du mobilier du théâtre !

De tels amusements ne sauraient être sanctionnés assez sévèrement.

L. B.

### La Sainte-Barbe

Mercredi, la compagnie des Sapeurs-pompiers de notre ville a célébré avec l'éclat accoutumé la fête de la Sainte-Barbe.

A midi, en grande tenue, nos braves sapeurs se sont rendus à l'hôtel du Lion d'Or où le banquet traditionnel avait lieu.

Avant le repas, M. Ausset, le sympathique capitaine, dans une chaleureuse allocution a souhaité la bienvenue au lieutenant Jouclas, de la compagnie de Gourdon qui avait bien voulu accepter de prendre part à la fête.

Puis M. Ausset, aux applaudissements unanimes de tous les convives, fait la remise, au nom de la Compagnie de Cahors, d'un magnifique objet d'art en bronze au vétérinaire Marty qui compte 51 ans de services dans la compagnie.

M. le lieutenant Milhet, dont l'activité et le dévouement sont si appréciés, parle de la « Mutuelle des Sapeurs pompiers de France » qui donne de si excellents résultats. Il fait

l'éloge du capitaine et de l'adjudant Cubaynes, auxquels il remet, la médaille d'honneur de la mutualité qui leur a été décernée tout récemment.

De vifs bravos éclatent pendant qu'un vétéran et un jeune sapeur épinglent sur la poitrine de MM. Ausset et Cubaynes, la médaille si méritée qu'ils ont obtenue pour les services rendus à la cause de la mutualité des sapeurs-pompiers de Cahors.

Le repas est ensuite servi ; les convives y ont fait le plus grand honneur.

Puis la fête s'est prolongée par des chants et des monologues.

Le soir à 10 heures en l'honneur du lieutenant Jouclas, la plupart des sapeurs se sont réunis au Café de Bordeaux.

M. le lieutenant Milhet, dans une heureuse improvisation porte la santé de tous les sapeurs, boit à la prospérité de la compagnie de Cahors et de la Fédération des sapeurs-pompiers de France.

Il invite également les convives à lever leur verre à la santé de leurs chefs et de la municipalité de Cahors.

De vigoureux bravos saluent la vibrante allocution du jeune et sympathique lieutenant ; puis avant de se retirer, tous les sapeurs, debout, font entendre la Marseillaise.

Cette belle soirée prit fin vers 11 heures du soir, au milieu du plus vif enthousiasme.

### Mission laïque française

COMITÉ DE CAHORS

L'assemblée générale annuelle du Comité de Cahors, de la Mission laïque française aura lieu le dimanche 8 décembre prochain, à 10 heures du matin, dans une salle de la mairie de Cahors, sous la présidence de M. Roques, inspecteur d'académie, président.

Les adhérents du Comité sont priés d'assister à cette réunion dont l'ordre du jour est ainsi fixé :

- 1° Situation morale et financière de l'association,
- 2° Affectation du tiers des recettes du Comité à des établissements d'enseignement laïque aux colonies et à l'étranger,
- 3° Election du Bureau,
- 4° Communications diverses.

### Commission départementale

La Commission départementale se réunira le 9 décembre dans une des salles de la Préfecture à 10 heures du matin.

### Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans la commune de Cahors pendant le mois de novembre dernier :

Naissances : 8, se décomposant comme suit : 4 garçons et 4 filles dont 7 légitimes et 1 illégitime.

Mariages, 8.  
Divorces, néant.  
Décès : 27, dont 13 du sexe masculin et 14 du sexe féminin.

Parmi ces décès, 4 ont été constatés à l'hôpital-hospice.

Les décès se répartissent de la manière suivante : de moins de 1 an : 1 ; de 1 à 19 ans : 2 ; de 20 à 39 ans : 4 ; de 40 à 59 ans : 7 ; de 60 ans et au-dessus : 13.

Les causes de ces décès sont : Fièvre typhoïde, 1 ; typhus axantématique, 1 ; tuberculose des poumons, 2 ; cancer et autres tumeurs malignes, 3 ; congestion, hémorragie, ramollissement du cerveau, 4 ; maladies organiques du cœur, 3 ; bronchite aiguë, 1 ; bronchite chronique, 2 ; autres affections de l'appareil respiratoire, 3 ; débilité congénitale et vices de conformation, 1 ; débilité sénile, 3 ; autres maladies, 3.

### Avenir Cadurcien

Dans leur assemblée générale du 3 décembre courant ; les membres exécutants de l'*Avenir Cadurcien* ont constitué leur Conseil d'administration comme suit :

Président, M. Daynard.  
Vice-Président, M. Fauconnier.  
Directeur, M. F. Rivière.  
Sous-directeur, M. A. Pouzergues.  
Secrétaire, M. Astruc.  
Trésorier, M. E. Gagnayre.  
Chef musicien, M. Mullot.  
Archiviste, M. Linsac.

Commission extérieure : MM. Cayrac, Combelles, Fernandez, Girma, Lacoste, Lasserre, Lassus, V. Pouzergues, Rames, Tassart.

Commission intérieure : MM. Bonneville, Cammas, Fabre, J. Gaston, J. Sor, Vincent.

### Pour les inondés

LA FÊTE DU 7 DÉCEMBRE 1907

Le Salon de l'Automobile a clôturé ses portes. Des équipes d'ouvriers se sont mises au travail et ont commencé le déménagement des stands. Les exposants, désireux de participer à l'œuvre de bienfaisance des inondés, ont répondu avec empressement à la demande qui leur était adressée par M. G. Rives et ils prennent d'ores et déjà leurs dispositions pour débarrasser la grande nef et les galeries adjointes. On travaillera nuit et jour au Grand-Palais pour activer le déblaiement.

Des loges et des gradins vont être élevés tout autour de la piste centrale, de façon à ce que le public puisse être commodément assis.

M. Dujardin-Beaumet, sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, a bien voulu donner l'ordre à l'architecte du Grand-Palais de faire vérifier et réparer les seize mille mètres carrés de verrière de la toiture. Le Palais sera parfaitement abrité et chauffé, quelle que soit la température extérieure.

### LA TOMBOLA

Les lots pour la tombola de charité des inondés commencent à affluer. M. de Dion a donné le signal en donnant pour cette tombola une magnifique automobile d'une valeur de 15.000 francs. Les Chambres Syndicales de l'Industrie et du Commerce Parisien ont envoyé des circulaires à tous leurs adhérents pour leur recommander de participer à cette œuvre généreuse. Les noms des donateurs seront publiés.

On trouvera des billets de la tombola et des billets d'entrée à la fête du 7 décembre (Prix 10 francs) au guichet de tous les grands établissements de crédit.

### Foire du 2 décembre 1907

La foire du 2 décembre a été très importante.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 36 à 38 fr. les 50 k. poids vif.

Attelage, de 700 à 900 fr la paire.

Bouvillons, de 600 à 700 francs.

Porcelets, de 35 à 45 fr. la pièce.

Moutons gras, 0 fr. 70 le kilogramme, 0 fr. 80 le kilogramme, bœufs d'élevage, de 30 à 35 fr. pièce selon grosseur.

Oies grasses, de 1 fr. 10 à 1 fr. 20 le 1/2 kilogramme ; abattis d'oies, 0 fr. 70 le paquet.

Halle. — Blé en vente, 150, hectol. vendus 120 prix moyen 17 fr. l'hectol.

Mais en vente, 500 hectol. vendus 450, prix moyen 14 fr. 50 l'hectolitre.

Pommes de terre de 3 fr. à 3 fr. 50 les 80 litres.

Volailles grasses, 0 fr. 65 le 1/2 k. Poulets, 0 fr. 70 le 1/2 kilogramme. Dindes, 0 fr. 60 le 1/2 k. Canards 0 fr. 75 le 1/2 k. Lapins privés, 0 fr. 45 le 1/2 kilogramme.

Lapins de garenne, de 1 fr. 75 à 2 fr. la pièce.

Œufs, 1 fr. 10 la douzaine ; Truffes, de 6 à 7 fr. le 1/2 kilogramme

Il n'y a pas eu de vols ni d'accidents à signaler.

### Sapeurs-Pompiers

Le recensement général des votes pour l'élection d'un membre au Conseil supérieur des sapeurs-pompiers institué auprès du ministère de l'Intérieur a eu lieu ce soir jeudi dans une des salles de l'Hôtel de la Préfecture du Lot, sous la présidence de M. le maire de Cahors, assisté de M. Ausset, capitaine, commandant la compagnie de Cahors et de M. Jouclas, lieutenant, commandant celle de Gourdon.

M. Marquet, chevalier de la Légion d'honneur, chef de bataillon, commandant la compagnie d'Agen a obtenu l'unanimité des suffrages du département.

### Théâtre de Cahors

Ainsi que le savent les nombreux spectateurs qui mardi ont assisté à la brillante représentation de « Mignon », mardi 10 décembre M. Déo viendra à Cahors pour donner sur la scène de notre théâtre une représentation de la délicieuse opérette

### LA MASCOTTE

Mais nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Déo tient à bien faire les choses.

Cette soirée comprendra également la représentation du si populaire opéra comique,

### LES NOCES DE JEANNETTE

Le public cadurcien saura certainement gré à M. Déo, l'excellent directeur du théâtre de Montauban et à sa troupe, qui est composée d'artistes de valeur, du souci qu'il a d'être agréable aux auditeurs qui fréquentent les soirées organisées à Cahors. C'est pourquoi les Cadurciens ne sauraient manquer de se rendre à la belle représentation qui sera donnée le 10 décembre.

Mais que l'on nous permette de faire une recommandation : comme le spectacle sera un peu long, nous engageons très vivement nos lecteurs de s'y rendre de bonne heure pour qu'à 8 h. 1/2 précises le rideau puisse être levé.

A mardi !

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France  
SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864  
Siège Social : 54 et 56, Rue de Provence  
PARIS (IX<sup>e</sup> Arr.).

Capital : 300 millions de francs

AGENCE DE CAHORS, 8, rue Fénélon, 8.

BUREAUX A  
SOULLAC (vendredis et jours de foire)  
GOURDON (samedis et jours de foire)  
PUY-LEVEQUE (jours de foire)  
PRAYSSAC (jours de foire)

### Bureau de Puy-l'Evêque

En raison du développement toujours croissant de ses affaires, et pour répondre aux besoins et aux désirs d'une clientèle de plus en plus nombreuse, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE a décidé la création à PUY-LEVEQUE d'un Bureau Périodique rattaché à l'Agence de CAHORS.

L'ouverture de ce nouveau Bureau, qui porte à QUATRE le nombre des Guichets que la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE possède dans le département du LOT, a eu lieu le 4 décembre courant.

Le Bureau de PUY-LEVEQUE sera pourvu de tous les éléments nécessaires qui lui permettront de traiter au même titre que l'Agence de CAHORS elle-même, toutes les opérations de Banque et Financières et notamment ORDRES de BOURSE sur toutes les Places de France et de l'Étranger.

PAIEMENT de tous les COUPONS Français et Étrangers.

SOUSCRIPTIONS sans frais à toutes les EMISSIONS.

OPÉRATIONS DIVERSES sur TITRES (versements, renouvellements, conversions, transferts, etc. etc.)  
SERVICE de GARANTIE contre les RISQUES de Remboursement au PAIR et de la NON VERIFICATION des Tirages.

ESCOMPTE et RECOURS de tous Effets de commerce (recus, factures, etc. etc.) sur la France et l'Étranger.

DELIVRANCE de CHEQUES et ENVOIS de FONDS sur toutes les Localités et Pays du monde.

LETTRES de CREDIT Circulaires payables dans toutes les villes de France et de l'Étranger.

DEPOTS de FONDS avec intérêt.  
DELIVRANCE de BONS à Échéance fixe productifs d'intérêt dès le jour du placement à 4 0/0 net.

PRÊTS sur TITRES avec délivrance immédiate des fonds.  
GARDE de TITRES moyennant un droit des plus modiques.

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE possède 650 Agences ou Bureaux en France et des Correspondants sur toutes les Places de l'Étranger.

### PROGRAMME DU 8 DÉCEMBRE 1907

Marche des mousquetaires. Köhneman, Waldteufel, Waldteufel, Margis, Farigoul.  
Véron (Marche) Farigoul.  
Allées Fénélon, de 3 à 4 heures

## Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 4 décembre 1 h. 57s.

### Chambre des Députés

La séance de la Chambre s'est ouverte ce matin à 9 heures sous la présidence de M.

La discussion du budget du ministère de la guerre a été continuée.

Sur la proposition de M. Coustant, la Chambre a voté les crédits nécessaires pour accorder un quart de vin à chaque repas à toutes les troupes de terre et de mer.

### « Le ballon Patrie »

L'enquête ordonnée par le ministre de la guerre sur la disparition du ballon « Patrie » sera portée à la tribune de la Chambre. Elle démontrera qu'il n'y a aucune responsabilité militaire engagée.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 5 décembre, 2 h. 5 s.

### Conseil des ministres

Ce matin, les ministres réunis en Conseil de Cabinet ont examiné la situation résultant du vote de la Chambre réduisant les périodes des 28 et 13 jours. MM. Clemenceau et Picquart ont indiqué les déclarations qu'ils feront demain devant la commission sénatoriale de l'Armée.

Le Conseil des ministres a expédié les affaires courantes.

### Tirage d'obligations

Au tirage de la Ville de Paris 1898, le numéro 686.684 gagne 100.000 francs.

AGENCE FOURNIER.

FLEULETON DU « Journal du Lot » 3

## LE DÉPUTÉ D'ARCIS

Par H. DE BALZAC

PREMIÈRE PARTIE

### L'élection

CHAPITRE II

#### Révolte d'un bourg-pourri libéral

Quoique 1839 soit, politiquement parlant, bien éloigné de 1847, on peut encore se rappeler aujourd'hui les élections qui produisirent la coalition, tentative éphémère que fit la chambre des députés pour réaliser la menace d'un gouvernement parlementaire ; menace à la Cromwell qui, sans un Cromwell, ne pouvait aboutir, sous un prince ennemi de la fraude, qu'à une victoire du système actuel où les chambres et les ministres ressemblent aux acteurs de bois que fait jouer le propriétaire du spectacle de Guignolet, à la grande satisfaction des passants tournois ébahis.

L'arrondissement d'Arcis-sur-Aube se trouvait alors dans une singulière situation, il se croyait libre de choisir un député. Depuis 1816 jusqu'en 1836, on y avait toujours nommé l'un des plus

lourds orateurs du côté gauche, l'un des dix-sept qui furent appelés *grands-citoyens* par le parti libéral, enfin l'illustre François Keller, de la maison Keller frères, le gendre du comte de Gondreville.

Gondreville, une des plus magnifiques terres de France, est située à un quart de lieue d'Arcis.

Ce banquier, récemment nommé comte et pair de France, comptait sans doute transmettre à son fils, alors âgé de trente ans, sa succession électorale pour le rendre un jour apte à la patrie.

Déjà chef d'escadron dans l'état major et l'un des favoris du prince royal, Charles Keller, devenu vicomte, appartenait au parti de la cour citoyenne. Les plus brillantes destinées semblaient promises à un jeune homme puissamment riche, plein de courage, remarquable par son dévouement à la nouvelle dynastie, petit-fils du comte de Gondreville et neveu de la maréchale de Carigliano ; mais cette élection si nécessaire à son avenir, présentait de grandes difficultés à vaincre.

Depuis l'accession au pouvoir de la classe bourgeoise, Arcis éprouvait une vague désir de se montrer indépendant. Aussi les dernières élections de François Keller avaient été troublées par quelques républicains dont les casquettes rouges et les barbes frétilantes n'avaient pas trop effrayé les gens d'Arcis. En ex-

ploitant les dispositions du pays, le candidat radical put réunir trente ou quarante voix. Quelques habitants humiliés de voir leur ville comptée au nombre des bourgs-pourris de l'opposition, se joignirent aux démocrates, quoique ennemis de la démocratie. En France, au scrutin des élections, il se forme des produits politico-chimiques où les lois des affinités sont renversées.

Or, nommer le jeune commandant Keller, en 1839, après avoir nommé le père pendant vingt ans, accusait une véritable servitude électorale, contre laquelle se révoltait l'orgueil de plusieurs bourgeois enrichis, qui croyaient bien valoir et monsieur Malin, comte de Gondreville, et les banquiers Keller frères, et les Cinq-Cynges et même le roi des Français !

Aussi les nombreux partisans du vieux Gondreville, le roi du département de l'Aube, attendaient-ils une nouvelle preuve de son habileté tant de fois éprouvée. Pour ne pas compromettre l'influence de sa famille dans l'arrondissement d'Arcis, ce vieil homme d'état proposerait sans doute pour candidat un homme du pays qui céderait sa place à Charles Keller, en acceptant des fonctions publiques ; cas parlementaire qui rend l'elu du peuple sujet à réélection.

Quand Simon Giguët pressentit, au sujet des élections, le fidèle ami du comte, l'ancien notaire Grévin, ce vieil-

lard répondit que, sans connaître les intentions du comte de Gondreville, il faisait de Charles Keller son candidat, et emploierait toute son influence à cette nomination.

Dès que cette réponse du bonhomme Grévin circula dans Arcis, il y eut une réaction contre lui. Quoique, durant trente ans de notariat, cet Aristide Champenois eût possédé la confiance de la ville, qu'il eût été maire d'Arcis de 1804 à 1814, et pendant les Cent-jours quoique l'opposition l'eût accepté pour chef jusqu'au triomphe de 1830, époque à laquelle il refusa les honneurs de la mairie en objectant son grand âge ; enfin quoique la ville, pour lui témoigner son affection, eût alors pris pour maire son gendre, monsieur Beauvisage, on se révolta contre lui, et quelques jeunes gens allèrent jusqu'à le taxer de radotage. Les partisans de Simon Giguët se tournèrent vers Philéas Beauvisage, le maire, et le mirent d'autant mieux de leur côté que, sans être mal avec son beau-père, il affichait une indépendance qui dégénérait en froideur, mais que lui laissait la fin beau-père, en y voyant un excellent moyen d'action sur la ville d'Arcis.

Monsieur le maire, interrogé la veille sur la place publique, avait déclaré qu'il nommerait le premier inscrit sur la liste des éligibles d'Arcis, plutôt que de donner sa voix à Charles Keller qu'il esti-

mait d'ailleurs infiniment.

— Arcis ne sera plus un bourg-pourri ! dit-il où l'émigre à Paris.

Flattez les passions du moment, vous devinez partout un héros, même à Arcis sur Aube.

— Monsieur le maire, dit-on, vient de mettre le sceau à la fermeté de son caractère.

Rien ne marche plus rapidement qu'une révolte légale. Dans la soirée, madame Marion, et ses amis organisèrent pour le lendemain une réunion des électeurs indépendants, au profit de Simon Giguët, le fils du colonel. Ce lendemain venait de se lever et de mettre sens dessus dessous toute la maison pour recevoir les amis sur l'indépendance desquels on comptait.

Simon Giguët, candidat-né d'une petite ville jalouse de nommer un de ses enfants, avait, comme on le voit, aussitôt mis à profit ce mouvement des esprits pour devenir le représentant des besoins et des intérêts de la Champagne pouilleuse. Cependant toute la considération et la fortune de la famille Giguët étaient l'ouvrage du comte de Gondreville. Mais en matière d'élection, y a-t-il des sentiments.

Cette scène est écrite pour l'enseignement des pays assez malheureux pour ne pas connaître les bienfaits d'une représentation nationale, et qui, par conséquent, ignorent par quelles guerres

intestines, aux prix de quels sacrifices à la Brutus, une petite ville enfante un député spectacle majestueux et naturel auquel on ne peut comparer celui d'un accouchement ; mêmes efforts mêmes impuretés, même déchirements, même triomphe !

On peut se demander comment un fils unique, dont la fortune était satisfaisante, se trouvait comme Simon Giguët, simple avocat dans la petite ville d'Arcis, où les avocats sont à peu près inutiles.

Un mot sur le candidat est ici nécessaire.

Le colonel avait eu, de 1806 à 1813, de sa femme, qui mourut en 1814, trois enfants dont l'aîné, Simon, survécut à ses cadets, morts tous deux, l'un en 1818, l'autre en 1825. Jusqu'à ce qu'il restât seul, Simon dut être élevé comme un homme à qui l'exercice d'une profession lucrative était nécessaire. Devenu fils unique, Simon fut atteint d'un revers de fortune. Madame Marion comptait beaucoup pour son neveu sur la succession du grand-père, le banquier de Harbourg ; mais cet Allemand, mourut en 1826 en ne laissant à son petit-fils Giguët que deux mille francs de rentes.

(A suivre)



## Arrondissement de Gourdon

### Castelfranc

**Surveillance des troupeaux.** — Certaines plaintes se sont déjà produites au sujet des accidents qui pourraient se produire par le pacage du nombreux troupeau de moutons sur le haut de la montagne du Pech-de-Garenne, qui s'étend de la gare à la rentrée de Castelfranc.

Il arrive journellement que les brebis qui gravitent sur le penchant de la montagne occasionnent la descente de quelques grosses pierres, qui viennent rapidement s'abattre sur la grande route de Cahors à Tonneins.

Cette route est très fréquentée et il ne se passe guère un moment de la journée sans que voitures ou autres véhicules ne se rendent à l'une des deux gares.

Parfois, un voyageur ou un conducteur qui se rend au train pour ses affaires, un passant qui va ou vient pour son travail, se trouve surpris par la chute des pierres, dont les coups seraient dangereux s'il venait à en être frappé.

Déjà plusieurs personnes ont failli être victimes d'un accident de ce genre sur un parcours de huit cent mètres de distance, deux ou trois fois dans la même journée.

Aussi, il y aurait lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des voyageurs qui désiraient ne pas être égarés en allant vaquer à leurs affaires.

Les bergers et bergères devraient s'assurer de la garde de leur troupeau. Si un accident vient à se produire, le manque de surveillance pourrait leur coûter cher.

Ils sont responsables des suites des accidents comme des dommages causés par leurs bêtes.

### Montcuq

**Un hommage mérité.** — Le Conseil municipal de notre commune, en raison des services rendus chez nous par M. Frayssi, ancien directeur de l'école primaire supérieure, a décidé d'accorder gratuitement une concession perpétuelle à la famille de Frayssi, estimant que la mémoire de cet homme de bien méritait d'être perpétuée parmi les générations futures. Cet hommage posthume à un bienfaiteur de notre commune honore notre municipalité.

### Montlauzun

Le Conseil municipal de Montlauzun est convoqué pour le dimanche 8 décembre, à l'effet d'élire un adjoint en remplacement de M. Delsol décédé.

### Fuy-l'évêque

**Foire.** — Cours des bœufs et autres :

Bœufs gras, de 38 à 40 fr. les 50 kilos  
Attelages, cours ordinaires.  
Breaux, de 300 à 500 fr. la paire.  
Porcs gras, 65 fr. les 50 kilos.  
Autres porcs, de 30 à 35 fr. l'un.  
Moutons gras, 80 cent. le kilo.  
Autres moutons ou brebis, de 20 à 30 fr. l'un.

Oies grasses, 1 fr., 1 fr. 15 et 1 fr. 40 la livre.  
Canards, 1 fr. 15 et 1 fr. 20 la livre.  
Poules, 55 centimes la livre.  
Poulets, 70 centimes la livre.  
Foies d'oies, 2 fr. 50 et 3 fr. la livre.  
Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.  
Perdreaux, 2 francs l'un.  
Œufs, 1 franc la douzaine.  
Blé, 13 fr. 75 à 14 fr. les 4, 5.

## Arrondissement de Figeac

### Bretenoux

**Suicide.** — Samedi, vers deux heures du soir, la femme d'un marchand ambulancier, Frédéric Mire, âgée de 42 ans, s'est donné la mort en se tirant un coup de carabine Flobert dans le côté droit. La balle perfora l'intestin, et, malgré les soins qui lui furent prodigués, elle expira dans la soirée.

On attribue cet acte de désespoir aux souffrances qu'endurait depuis deux ans la pauvre femme qui était atteinte d'une maladie incurable.

### Cajarc

**Cours d'adultes.** — Un cours d'adultes pour les jeunes filles et garçons qui ne fréquentent plus les écoles est ouvert dans chacune de nos deux écoles publiques.

Pour les filles, il aura lieu le jeudi, de neuf heures à onze heures du matin, et dimanche de deux heures à quatre heures du soir.

Pour les garçons, tous les mercredis, de sept heures et demie à neuf heures du soir, et samedi, de sept heures et demie à neuf heures du soir.

### Figeac

Voici le programme du grand concert qui aura lieu à Figeac.

### 1<sup>re</sup> Partie

1<sup>o</sup> Pensée mélodique (Ferrero), par la Symphonie du Collège ; 2<sup>o</sup> Herodiade, Chœur des Romains (Massenet), par la Chœur ; 3<sup>o</sup> Zulma, chansonnette comique (Frayson-Lud), par M. Gineste ; 4<sup>o</sup> L'exilé, solo de violon (Samie), par M. Boutaric ; 5<sup>o</sup> a) Hardy toréador (Zenvel) ; b) Les embouleurs (Perpignan), par les frères Belgaric ; 6<sup>o</sup> Sérénade (Mozart) par un groupe de sociétés ; 7<sup>o</sup> Illu-

sion !! Réverie (G. Dubernard), par la Symphonie du Collège ; 8<sup>o</sup> Mémento d'amour (Goublier), par Mme Laborie de Larigaldie ; 9<sup>o</sup> a) Somnams pyrénéens (Perrin) ; b) Chanson d'Auvergne (Perpignan), par les frères Belgaric.

### 2<sup>e</sup> Partie

1<sup>o</sup> Aimer, rire, chanter, valse Viennoise (Strauss), par la Chorale et la Symphonie ; 2<sup>o</sup> Amoureux de la République (Dobis), par M. Gineste ; 3<sup>o</sup> Roviens (Mélodie (Rupès), par M. Baudis ; 4<sup>o</sup> a) Souvenons-nous-en (Perrin) ; b) Duo Ture (Perpignan), par les frères Belgaric ; 5<sup>o</sup> Berceuse à Maryvonne (Perducot), par M. Lacarrière ; 6<sup>o</sup> Sérénade de mandolines (Desormes), par un groupe symphonique ; 7<sup>o</sup> Grand air (X.), par Mme Laborie de Larigaldie ; 8<sup>o</sup> Les Madrilènes, Boléro (Bordèse), par un groupe de Sociétaires ; 9<sup>o</sup> La leçon de chant, Saynette (Offenbach) ; personnages : Matois, Berger normand, M. E. Belgaric ; Toccato, professeur italien, M. F. Belgaric.

Le piano d'accompagnement sera tenu par Mme Tzapalos et Mlle Besse.

Entre la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> partie une quête sera faite au bénéfice des pauvres.

Le concert sera dirigé par M. Dubernard.

Messieurs les Membres honoraires qui par erreur n'auraient pas reçu leur invitation, sont priés d'en prévenir M. Camille Nozières, vice-président de la Chorale.

Les personnes qui ne seront pas munies de la carte-programme nominative seront rigoureusement refusées.

**La loi sur les fraudes alimentaires.**

— M. le commissaire de police a prélevé hier un grand nombre d'échantillons en pain, café, poivre, chocolat qui vont être transmis au laboratoire de Toulouse pour être soumis à l'analyse.

**A la cour d'assises.** — Le satyre Antoine Limousin, boulanger à Saint-Céré, dont nous avons déjà relaté les exploits a été transféré à Cahors, cette affaire étant inscrite au rôle des prochaines assises.

### Bagnac

**La foire du 3 décembre.** — Contrairement par la pluie, la foire du 3 décembre a été peu importante. Mêmes cours sur les bœufs gras. Les veaux et les moutons se vendaient de 1 fr. à 1 fr. 15 le kilo. Les cochons gras de 60 à 65 fr. le quintal ; les porcelets étaient très recherchés dans les prix de 20 à 35 fr. pièce.

### Viazac

**Conférence agricole.** — Dimanche prochain 9 décembre, à neuf heures du matin, M. Pezet, professeur spécial d'agriculture, donnera une conférence dans la salle de la mairie.

Sujet : Amendements ; Mutuelles-bétail et Crédit agricole.

### Saint-Céré

**Conseil supérieur des sapeurs-pompiers.** — Dimanche, a eu lieu à la mairie, l'élection du délégué du 13<sup>e</sup> collège au Conseil supérieur des sapeurs-pompiers.

M. Marquet, commandant de la compagnie d'Agen, a recueilli l'unanimité des suffrages des sapeurs de Saint-Céré.

**Abattoir.** — Pendant le mois de novembre écoulé, il a été abattu 10 bœufs, 70 veaux, 16 moutons, 32 agneaux et 80 porcs, au total 217 animaux.

**Etat civil du mois de novembre.** — Naissances : deux filles.

Décès : Etienne Rougié, 72 ans, à l'hospice. — Rosa Delpech, 28 ans, au village des Tuileries. — Bertrand-Jules Abadie, 56 ans, rue de la République. — Marguerite Souilhol, dite Marie, 66 ans, rue des Hortes. — Louis Laborde, 75 ans, rue Saint-Cyr. — Célestine Camporos, 78 ans, au village de la Maynardie.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

**Faux bruits.** — Le bruit a couru avec persistance que des fraudes sur les vins avaient été constatées chez divers propriétaires de notre commune, et que des procès-verbaux avaient été dressés.

Nous sommes en mesure d'affirmer que pas une seule fraude de cette nature n'a été constatée et que pas un seul procès-verbal à ce sujet n'a été dressé jusqu'à ce jour dans la commune de Gourdon.

**Elections au conseil supérieur des sapeurs-pompiers.** — Dimanche matin, à neuf heures, a eu lieu à l'hôtel de ville, l'élection du représentant des corps des sapeurs-pompiers au conseil supérieur.

M. Marquet, chef de bataillon, commandant la compagnie d'Agen, a obtenu l'unanimité des suffrages.

**Probité.** — Samedi 30 novembre, jour de foire, Mme veuve Delhès, revendeuse à Cahors, a trouvé, vers trois heures du soir, près de la gare de Gourdon, un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent qu'elle tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

**Adjudication.** — Dimanche à 2 h. dans la salle principale de la mairie, il a été procédé à l'adjudication des droits de place et d'octroi de la ville de Gourdon.

M. Fernand Judeau, à Saint-Céré, a

été déclaré adjudicataire des droits de places au prix de 4 065 fr. par an, pour une période de trois ans.

L'octroi n'ayant pas été adjugé, il sera procédé ultérieurement à une autre adjudication.

### Gramat

**Distinctions honorifiques.** — Une médaille de bronze vient d'être décernée à M. le docteur Lamothe, médecin-inspecteur à Gramat, pour sa coopération au service de la protection des enfants du premier âge.

Pour le même objet, une mention honorable a été décernée à M. Bergerol, secrétaire de la mairie de Souillac.

### Dégagnac

**Cirque Martin.** — Dégagnac a eu la bonne fortune de posséder la semaine dernière, l'excellent cirque Martin. Aux deux soirées du 28 novembre et du 1<sup>er</sup> décembre, il y eut affluence de spectateurs. Les gradins ne suffisaient pas à les contenir. Il est vrai que le cirque Martin nous arrivait, précédé d'une excellente réputation. Cette réputation est d'ailleurs méritée. M. Martin père est un véritable artiste dans le travail particulier qu'il exécute. Il peut aussi, avec juste raison, être fier de ses fils, qu'il a formés et dont le travail est parfait.

Nous les remercions tous, pour les deux agréables soirées qu'ils nous ont procurées, et nous souhaitons qu'ils rencontrent partout dans leur tournée, l'accueil cordial et sympathique qu'ils méritent.

Le cirque Martin a pris la direction de Belvès (Dordogne) où il sera la semaine prochaine.

### Souillac

**Adjudications.** — Dimanche dernier les adjudications suivantes ont eu lieu à Souillac :

Droits d'octroi : M. Vernaison, de Lyon a été déclaré adjudicataire à la somme de 13 320 francs, soit une augmentation de 520 francs sur l'adjudication précédente.

Droits de places : M. Vernaison, de Lyon, a été déclaré adjudicataire à la somme de 5 410 francs, soit une augmentation de 130 fr. sur l'adjudication précédente.

Poids publics : Pas d'adjudication. Si un forfait n'est pas conclu, il sera procédé à une nouvelle adjudication pour les poids publics.

**Etat civil du 3 décembre.** — Naissances : Madeleine Espinet, à Bourzoles. — Antoine Rouvès, route nationale. — Etienne Manet, à Lascoux.

Publications de mariages. — Jean Granger, boucher, rue de la Halle et Gérémie Vitrac, sans profession, à Creysse (Lot).

Décès. — Marguerite Delfau, veuve Lidon, 81 ans, place de l'Eglise. — Marie Delpech, 2 mois. — Léonard Espitalié, 62 ans.

## Chez nos voisins

### Lot-et-Garonne

#### FUMEL

##### Le rocher des Ondes

Après avoir rajusté ses lunettes, la vieille Annette me regarda et me dit :

Tu connais très bien le Monsieur qui vient de passer devant nous sans nous saluer. Eh bien ! il y a une cinquantaine d'années, j'ai failli me marier avec lui ! C'est toute une histoire qui ne me rajoint pas, et je t'affirme que s'il est maintenant orgueilleux de ses écus, attrapés un peu partout, il n'était pas à l'époque, dont je vais te parler, bien courageux.

Ses parents et les miens étaient voisins de propriété, si l'on peut appeler ainsi les quelques arpents de terre qui entouraient leurs petites maisons, et leur permettaient de vivre sans trop tirer le diable par la queue.

Sans me flatter, il paraît que mes dix-huit ans n'étaient pas trop désagréables, aux regards des jeunes gens qui commencent à remarquer les changements qui se sont opérés chez nous, quand nous avons abandonné depuis quelques temps la corde et la balle, pour nous occuper un peu plus de notre toilette.

Le Monsieur qui vient de passer était donc le fils de nos voisins. Alors il n'était pas monsieur, et sa tournure mal fichue était loin de me plaire. Néanmoins il avait su s'implanter dans la confiance de mes parents, qui ne voyaient en lui que le travailleur acharné, qui se fend le corps et se crève l'esprit pour faire argent de tout.

Malgré mon dédain le plus significatif à son égard, il avait la ténacité d'un quelconque incapable de se faire aimer, mais qui veut arriver à ses fins ; aussi rodait-il continuellement à mon entour, espérant à la longue vaincre mes résistances et faire de moi sa femme. Lasse de ses assiduités qui m'importunaient, tiraillée par mes parents qui me montraient toujours le bon parti, je décidai de tenter un grand coup pour me débarrasser de la présence de ce grand bêtard, que je n'aurais jamais voulu voir même en peinture. A cet effet je fis semblant de céder aux sollicitations de mes parents, et je mis un peu de grâce à écouter les balivernes bêtes du fils de mes

voisins, qui je te l'assure n'avait pas été créé pour faire l'amour.

Le mariage fut fixé à un mois. Un soir que mon amoureux s'était endormi au coin du feu, croyant ainsi me faire la cour, je le secouais pour le réveiller et lui dire que mon père avait décidé d'aller à Villeneuve, que nous étions du voyage et que nous en profiterions pour faire les emplettes nécessaires à notre union. Le surlendemain matin nous partîmes en voiture pour Villeneuve. J'étais d'une gaité folle ; mon futur mari avait une figure d'enterrement, il devait songer sans doute au coût de la bague des fiançailles.

J'avais pris mes mesures pour mettre son courage à l'épreuve. Deux jeunes gens également de mes voisins, que j'avais mis dans la confiance pour qu'ils me prêtassent leur aide, devaient à notre retour se poster sur la route que domine le rocher des Ondes, et simuler une attaque en arrêtant notre voiture.

A cette époque là, cet endroit réputé pour les mauvaises rencontres, avait une peur rassurante renommée dans la contrée.

A Villeneuve je fis de mon mieux pour retarder le départ du retour, et chemin faisant je laissai percer volontairement des craintes que je n'avais pas au sujet du passage dangereux.

Mon futur malgré moi, était blême comme un rayon de lune, les craintes dont je lui faisais part lui avaient donné une frousse inconcevable. Il était nuit noire quand nous arrivâmes au pied de ces grands rochers qui longent la route. Leurs ombres couvraient entièrement le chemin, le Lot mugissait à nos pieds.

Oh ! que j'ai peur ! dis-je doucement à mon futur. Il ne me répondit pas, mais il me sembla comprendre qu'il claquaait des dents... Nous n'avions pas fait cinquante mètres que du côté de la route, surgirent deux ombres qui sautèrent à la bride du cheval, en hurlant dans la nuit : « La bourse ou la vie ! »

Te dire que mon père ne fut pas estomaqué, ce serait mentir ; mais d'un violent coup de fouet il enleva le cheval qui partit à fond de train pendant que j'entendais derrière moi éclater le rire de mes complices. Le coup avait rudement porté sur le courage de mon amoureux. Evanoui de peur, il s'était affalé dans le caisson de la voiture.

Quand nous eûmes dépassé la zone dangereuse, mon père ralentit l'allure du cheval, et se retournant vers moi, me demanda si j'avais laissé mon compagnon pour compte aux malandrins qui avaient tenté de nous arrêter. D'un signe je le lui montrai encore pitoyablement accroupi et plus mort que viv. Dédaigneusement mon père haussa les épaules. J'avais été la plus forte, j'avais gagné !

Nous portâmes chez lui celui qui venait de payer si cher la ténacité de vouloir lutter contre ma volonté. Il descendit de voiture non pas comme un amoureux, mais plutôt comme un homme ivre, et d'un pas chancelant il entra dans sa demeure, pour se mettre trois semaines au lit.

Mazette ! quelle secousse il avait éprouvé ! Quant à moi, je dis à mes parents que je ne voulais plus pour mari d'un homme qui n'était pas plus courageux que ça !

C'est ainsi que par la ruse je me débarrassai de celui que je ne voulais pas épouser.

Henri VITRAC.

### Foire

Bœufs gras, de 38 à 40 fr. les 50 kilos.  
Attelages, cours ordinaires.  
Breaux, 350 à 500 fr. la paire.  
Porcs gras, de 60 à 65 fr. les 50 kilos.  
Petits porcelets, de 25 à 45 fr. l'un.  
Oies grasses, de 1 fr. 10 à 1 fr. 20 la livre.  
Canards, de 1 fr. 10 à 1 fr. 20 la livre.  
Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.  
Perdreaux, 2 francs l'un.  
Poules, 55 centimes la livre.  
Œufs, de 1,10 à 1,20 la douzaine.  
Blé, de 13 à 18 fr. 50 l'hectolitre.  
Mais, 15 francs id.

Pour combattre la constipation et les maux d'estomac, employez les Pilules Suisses, l'unique remède populaire à bon marché connu depuis 26 ans. Dans toutes les pharmacies.

## MARCHÉS AUX PRUNES

Cancon (Lot-et-Garonne), 3 décembre — Petit marché, à cause de sa coïncidence avec la foire d'une localité voisine. Apport, 150 quintaux environ, tous vendus aux cours suivants : les 34 à 36, fruits, au demi-kilo, de 45 à 47 fr. ; les 40 à 44, de 41 à 44 fr. ; les 50 à 54, de 36 à 37 fr. ; les 60 à 64, de 32 à 35 fr. ; les 70 à 74, de 30 à 31 fr. ; les 80 à 84, de 27 à 29 fr. ; les 90 à 94, de 23 à 25 fr. ; les 100 à 104, de 19 à 22 fr. les 110 à 114, de 17 à 18 fr. ; les 120 à 124, de 15 à 16 fr. ; fretin, de 10 à 13 francs, le tout les 50 kilos.

Duras (Lot-et-Garonne), 3 décembre. — Apport, de 600 à 800 quintaux environ. Malheureusement, la hausse qui s'était manifestée depuis quelque temps et que l'on croyait devoir s'accroître encore jusqu'à ce que soient atteints les prix du début de la campagne, non seu-

# VOUS QUE TORTURE LA BRONCHITE



Fernand Vallot

**LA PREUVE** Paris, 5 Janvier 1905. — « Depuis quelques années, ma fillette avait régulièrement chaque hiver bronchite sur bronchite. J'essayai le traitement à l'Emulsion Scott ; immédiatement mon enfant se trouva mieux et fut bientôt rétablie. J'ajouterais que ma fille aime beaucoup l'Emulsion Scott ». — Mme A. Vallot, Sage-Femme, 16, Rue St-Ferdinand.

**LE POURQUOI** Rien de surprenant à ce que l'Emulsion Scott soit aussi efficace. On a pris une peine infinie et dépensé des sommes considérables à perfectionner un remarquable procédé qui, transformant l'huile de foie de morue en Emulsion Scott, l'a rendue parfaitement savoureuse et digestible pour l'organisme le plus délicat, celui même des bébés. La formule en est parfaite et hautement appréciée des Docteurs. Pour être sûr de guérir, réclamez donc toujours bien le véritable flacon Scott avec sa marque « le Pêcheur et la morue ». Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi, Echantillon franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

lement ne s'est pas maintenue, mais les cours ont fléchi de 5 à 6 fr. par 50 kilos. Nos propriétaires en ont ressenti une impression aussi pénible qu'inattendue et ont refusé en grande partie de traiter à ces nouvelles conditions. En conséquence, une bonne partie de la marchandise apportée est restée invendue.

## LA HERNIE

### M. A. CLAVERIE

**L'Eminent Spécialiste de Paris de passage à CAHORS**

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs et à nos lectrices qui souffrent de **Hernies, Descentes, Efforts, Déplacements des organes**, etc., l'arrivée à CAHORS de M. A. CLAVERIE, le réputé Spécialiste Hérniaire de Paris, auquel tant de malades habitant notre ville doivent d'avoir trouvé le soulagement immédiat et définitif de leurs souffrances.

M. A. CLAVERIE, qui tient à faire lui-même l'application de l'incomparable méthode dont il est l'inventeur, recevra de 9 h. à 5 h. à :

CAHORS, Samedi 7 Décembre, Hôtel des Ambassadeurs.

## MINISTÈRE DE LA GUERRE

### Service des subsistances militaires

Adjudication à Paris, le 23 décembre 1907 de 11.150 quintaux de conserves de viande assaisonnées.

Pour tous renseignements, s'adresser à la sous-intendance militaire de Cahors.

## VIOLETTES DE TOULOUSE

Les plus odorantes du monde entier

Un très beau bouquet arrive très frais franco dans un joli panier, contre trois francs soixante-quinze centimes. Adresse : Cultures de Violettes, Toulouse.

Recommander les plus contenant des timbres en paiement

## LES VARICES

**L'Elixir de Virginie Nyrdahl** guérit les varices, quand elles sont récentes ; il les amolore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit, et empêche leurs récurrences fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon 4 fr. 50 franco Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie Nyrdahl.

## Bulletin Financier

Paris, 4 Décembre.

La décision prise par la commission de législation fiscale de ne pas s'opposer à la jonction à la loi de finances des dispositions principales du projet sur les revenus fonciers est commentée favorablement en Bourse. Cette jonction aurait en effet pour conséquence de reculer pour longtemps la discussion de l'impôt sur le revenu.

La Rente française est l'objet d'une vive reprise au début de la séance et s'inscrit un moment à 95,70, elle recule un peu en clôture sur une baisse importante des fonds russes.

Les fonds russes réactionnent violemment : le 5<sup>e</sup>, nouveau à 94,35 ; le 3<sup>e</sup>, 1891 à 68,35, le 1893 à 66,85 et le Consolidé à 82,15.

L'Extérieure espagnole fait 92,70 ; le Portugais, 62,40 ; l'Italien, 103,10 et le Turc, 93,07.

Les établissements de crédit sont calmes : la Banque de Paris à 1435 ; le Crédit Foncier à 680 ; le Crédit Lyonnais à 1180 et la Société Générale à 662.

Les chemins français ne varient pas nous retrouvons le Lyon à 1332 et le Nord à 1765

L'obligation 5 %, première hypothèque de la C<sup>e</sup> du chemin de fer du Nord de Parana cote 419,50  
L'action Malonné Floreffe cote 313.

### Cahors et Périgueux

Les gens souffrent également de la maladie des reins et du mal de dos, mais l'exposé suivant nous confirme dans l'opinion qu'il existe un remède qui est employé avec succès près d'ici :

Mme M. Naboulet, 15, Rue du Chanteloup, à Périgueux nous dit :

« Malgré tous les traitements suivis depuis de longues années, j'étais toujours atrocement prise des reins. J'étais découragée ne sachant plus que faire car malgré tous les soins j'étais devenue nerveuse, triste, irritable et je m'affaiblissais de jour en jour. Il y a quelque temps, les douleurs qui s'étaient toujours cantonnées dans le bas du dos me gagnèrent les reins puis la jambe droite, et par moment il me semblait que j'avais des boulets aux pieds. J'avais des maux de tête épouvantables, des éblouissements, je manquais de sommeil et d'appétit, et il me semblait que j'avais tous les membres paralysés. C'est alors qu'on me conseilla de me traiter moi-même en prenant les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la pharmacie Orlicac, à Cahors. Je les essayai et le résultat fut au delà de tout espoir car au bout de quelques jours je n'étais plus du tout la même. Mes douleurs diminuaient comme par enchantement, je pouvais marcher, aller et venir, enfin vaquer à mes occupations. Guère plus de deux semaines après j'étais si bien rétablie qu'il me semblait que je n'avais jamais souffert. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier ».

L'époque critique, cette époque de la vie d'une femme, amène toujours des complications désagréables et quelquefois dangereuses. La force naturelle diminue et les sécrétions qui jusque là ont été rejetées de l'organisme, y restent maintenant en partie. C'est alors que les Pilules Foster ont une grande valeur curative spéciale en ce qu'elles aident les reins à dégager les canaux et à débarrasser l'organisme des impuretés, qui s'y sont accumulées.

Si vous ne voulez pas être désappointé, assurez-vous que ce sont bien les Pilules Foster pour les Reins qui vous sont délivrées. Surtout méfiez-vous des imitations d'un aspect et d'un nom plus ou moins approchant, car vous n'auriez plus le résultat voulu. On peut se procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 10 fr. les 6 boîtes, ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binae, Pharmacien, 25, Rue St-Ferdinand, Paris.

## LES HERNIES et descentes de matrice

Nous sommes très heureux d'informer nos lecteurs que M. L. LENOIR, le renommé spécialiste de Paris, sera à nouveau parmi nous très prochainement.

Nous en profitons pour rappeler que M. L. LENOIR vient de Paris régulièrement une fois tous les mois, pour visiter les malades de notre contrée.

Par sa méthode, M. L. LENOIR guérit radicalement en moins de trois mois, toutes les hernies (même anciennes et volumineuses), sans opération, sans interruption de travail et sans gêne.

M. L. LENOIR garantit par écrit **contourner immédiatement, réduire et guérir** toutes hernies ou descentes.

Dans un but humanitaire, pour se mettre à la portée de tous et prouver l'efficacité absolue de son procédé, M. L. LENOIR, consent à ne recevoir des honoraires qu'après complète guérison.

Nous engageons donc toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descentes, etc... à se rendre près du célèbre praticien qui recevra de 9 h. à 4 h. à :



